

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES

lors de la séance du Conseil Municipal du 23 JANVIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois JANVIER à vingt heures, le Conseil Municipal de LA REORTHE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Magalie JADAUD.

Date de convocation : 17 Janvier 2024

PRÉSENTS : JADAUD Magalie, FORTIN Christophe, RENOU Paule, BENIT Julien, TEBAST Jacqueline, FOURNIER Laurent, MERCIER Olivier, AUBRY Marina, DASSOT Maryline, GAUTRON Julien, COULAIS Jérôme, REMPILLON Michel, TETRAULT Maryse

EXCUSÉS : MERLET Serge, ROBERT Carine

Secrétaire de séance : MERCIER Olivier

Nombre de conseillers : En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

Au cours de sa séance du 23 Janvier 2024, le Conseil Municipal a :

- désigné comme Secrétaire de séance Monsieur Olivier MERCIER,
- approuvé le procès-verbal du Conseil Municipal du 14 Décembre 2023
- accepté d'inscrire à l'ordre du jour la question suivante :
 - 5B – Convention d'affectation d'un agent archiviste du Centre de Gestion de la Vendée à une mission temporaire

Domaine et Patrimoine :

1. Réaffectation d'une friche industrielle pour mutualisation des services techniques, d'un espace associatif et d'un espace économique :

- **Validation de la phase APD – Avant-Projet Définitif**
- **Demande de subventions auprès de l'Etat, du Conseil Régional, du Conseil Départemental et du SYDEV**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Arrête le projet de réaffectation d'une friche semi-industrielle pour une mutualisation des services techniques, d'un espace associatif et d'un espace économique, située Route de la Charbonnière à la Réorthe,
- Valide la phase Avant-Projet Définitif (APD) à 1 144 500.96 € HT,
- Sollicite une subvention aussi élevée que possible auprès de l'Etat, auprès du Conseil Régional et du SYDEV,
- Donne l'autorisation à Madame le Maire de signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Aménagement du territoire :

2. Aménagement et requalification urbaine du centre bourg de Féole

- **Convention d'assistance à Maîtrise d'ouvrage à passer avec Vendée-Expansion – SPL pour définir la nature du programme**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Donne un avis favorable concernant le lancement du projet d'études préalables d'aménagement et de requalification urbaine du centre-bourg de Féole,
- Autorise Madame le Maire à signer le contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage relatif à cette opération avec Vendée Expansion – SPL pour une rémunération HT de 7 700 €,
- Précise que les dépenses correspondantes seront engagées sur l'article 2313 Opération 057 du budget principal,
- Autorise Madame le Maire à signer toutes pièces relatives à ces décisions.

Ressources Humaines :

3. Fixation des plafonds de prise en charge du Compte Personnel de Formation après l'avis du CST

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, arrête en vue de la prise en charge des frais qui se rattachent aux formations suivies au titre du compte personnel de formation, les plafonds suivants :

- Prise en charge des frais pédagogiques :
 - budget annuel global consacré aux frais pédagogiques au titre du CPF : 2 000 euros
 - plafond par an et par agent : 1 000 euros
- Prise en charge des frais occasionnés par les déplacements :

Les frais occasionnés par les déplacements des agents lors des formations suivies au titre du CPF ne sont pas pris en charge. Les frais seront à la charge de l'agent.

Vie scolaire :

4. Contrat d'association avec l'Ecole privée Jeanne d'Arc :

- **Délibération acceptant le versement d'un acompte à la participation aux dépenses de fonctionnement**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte le versement d'un acompte de 20 000 € sur la participation à l'école privée Jeanne d'Arc pour l'année scolaire 2023/2024.

Commande publique :

5. Vendée Numérique – Vendée Territoire Connecté (VTC) – Réseau LoRa

- **Proposition de passation d'une convention d'adhésion à la centrale d'achat de Vendée Numérique**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Adhère à la centrale d'achat de Vendée Numérique,
- Autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à cette adhésion, notamment la convention d'adhésion.

5B Convention d'affectation d'un agent archiviste du Centre de Gestion de la Vendée à une mission temporaire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

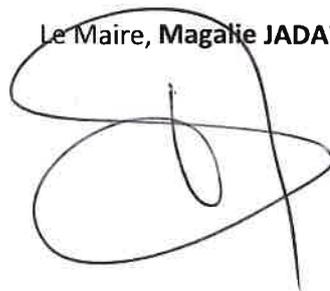
- Accepte la passation d'une convention d'affectation d'un agent archiviste du Centre de Gestion de la Vendée pour la mission temporaire d'archivage auprès de la commune,
- Autorise Madame le Maire à signer tous documents relatifs à cette prestation.

Affaires diverses :

6. Compte rendu des décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Maire

Le Conseil Municipal a pris acte des décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Maire concernant les différents devis engagés et l'exercice du droit de préemption.

Le Maire, Magalie JADAUD



Document mis en ligne sur le site internet de la commune de la Réorthe et affiché en Mairie conformément à l'article L2121-25 du CGCT, Le 30/01/2024